

SOUS EMBARGO JUSQU'À
19 H 30 LE 11 OCTOBRE 1980
VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCATION



STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.

NOTES POUR UNE ALLOCATION
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
MARK MACGUGIAN,
AU CONGRÈS DES
UKRANIENS-CANADIENS,
WINNIPEG, LE 11 OCTOBRE 1980

"LA CONFÉRENCE DE MADRID
ET LA DÉFENSE DES DROITS
DE LA PERSONNE"

(TRADUCTION)

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de m'avoir invité à prendre la parole à ce treizième Congrès des Ukrainiens-Canadiens. Je tiens tout particulièrement à présenter mes félicitations au Comité des Ukrainiens-Canadiens à l'occasion de son quarantième anniversaire -- une longévité qui témoigne de la vitalité de la communauté ukrainienne dans ce pays, comme d'ailleurs la présence ici de délégués représentant 28 organisations membres de l'ensemble du pays ainsi que 25 filiales du Comité dans sept provinces.

Je voudrais ce soir m'entretenir avec vous d'un certain nombre de sujets liés à la tenue prochaine à Madrid de la réunion sur la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et plus particulièrement sur la question des droits de la personne. Ce sont là des sujets qui m'inspirent un intérêt constant depuis quelques années déjà, et au titre desquels m'incombent aujourd'hui des responsabilités particulières dans l'exercice de mes fonctions. Je sais aussi que, pour diverses raisons, ces sujets présentent un intérêt vital pour beaucoup d'entre vous. Je n'en veux pour preuve que les nombreux mémoires et l'important rapport que le Comité des Ukrainiens-Canadiens a soumis au sous-comité parlementaire qui

tient actuellement audience pour préparer notre participation à la réunion de Madrid. Je suis convaincu que le sous-comité s'en inspirera dans la rédaction du rapport qu'il doit déposer au Parlement et sur lequel se fondera le gouvernement pour mettre au point la position qu'adoptera le Canada à Madrid.

Je comprends fort bien que les Canadiens d'origine ukrainienne portent un vif intérêt au déroulement des négociations en vue de promouvoir la détente en Europe. Comme en témoigne l'anniversaire que nous célébrons ce soir, il y a longtemps que vous faites partie de la trame multiculturelle du Canada. Vous avez contribué de façon remarquable à l'édification de notre pays. Vous avez participé à la mise en place des institutions qui permettent aux Canadiens de jouir d'une liberté de mouvement et d'expression que bien peu connaissent dans le monde. Ainsi, vous avez contribué à faire connaître à toutes les nations les valeurs qui font la dignité de l'individu au Canada.

Par ailleurs, il est normal que vous conserviez des liens émotionnels très forts avec votre ancienne patrie. Certains d'entre vous ont encore en Ukraine, ou dans d'autres régions de l'Europe de l'Est, des membres de leur famille, dont la situation leur inspire du chagrin et de l'angoisse. Malheureusement, vous partagez cet héritage avec de nombreux citoyens du Canada venus d'autres pays d'Europe de l'Est. Il est dès lors tout naturel que vous portiez un intérêt particulier à la situation dans vos anciennes patries, à l'évolution des relations Est-Ouest et à l'existence, réelle ou non, de la détente en Europe.

Nous savons tous que nombreux sont ceux qui mettent en doute la valeur du processus de la CSCE. Lorsque les dirigeants de 33 pays européens, du Canada et des États-Unis ont souscrit en 1975 aux accords d'Helsinki, ils savaient que le document qu'ils signaient n'était pas parfait et qu'il n'avait pas force juridique. L'Acte final d'Helsinki est avant tout un document politique et, comme tel, il constitue une synthèse équilibrée d'intérêts, ceux de l'Est et de l'Ouest, ceux des petits pays et des grands, ceux des non-alignés et des pays qui appartiennent à des alliances, ceux des sociétés qui sont libérales et des autres qui ne le sont pas. Il reste cependant que ce qui devait n'être à l'origine, selon la proposition de l'Union soviétique et de ses alliés, qu'une conférence sur la sécurité en Europe, est en fait devenue une conférence non seulement sur la sécurité mais aussi sur la coopération en Europe.

En fait, le processus de la CSCE tentait de rompre le cycle des guerres intermittentes en Europe, devenues de plus en plus destructrices au cours des deux derniers siècles, et dont la prochaine pourrait être fatale. Il s'agit d'aller à la source des tensions qui ont engendré ces guerres, en instaurant un climat de confiance entre les divers pays d'Europe -- afin qu'ils prennent conscience de leur différence, qu'ils se comprennent mieux les uns les autres et qu'ils s'inspirent de règles collectives pour résoudre leurs problèmes.

Vous savez que l'Acte final d'Helsinki comporte des engagements concernant la coopération économique et la libre circulation des personnes

et de l'information à travers les frontières. Il réaffirme aussi certains principes, dont les droits de la personne et les libertés fondamentales. Les États participant à la Conférence ont assumé librement l'obligation politique et morale de mettre en oeuvre toutes les dispositions de l'Acte final. Ils ont accepté de participer à des réunions de suivi, non seulement pour faire progresser la détente, mais aussi pour procéder à un examen de leur mise en oeuvre des engagements pris à Helsinki. Ce dernier point revêt une importance particulière car le caractère spécifique de la CSCE réside en ce qu'elle aura permis, d'une part, d'établir des normes pour l'examen des actions des États participants et, d'autre part, de faire de cet examen l'activité légitime d'une conférence internationale comme celle qui se tiendra à Madrid.

Nous savons maintenant que la façon dont les États participants à la CSCE -- certains en particulier -- ont appliqué les dispositions de l'Acte final laisse malheureusement beaucoup à désirer. La première conférence de suivi, tenue à Belgrade à la fin de 1977 et au début de 1978, a mis en lumière un grand nombre de ces manquements. Dans l'atmosphère malveillante de la Conférence de Belgrade, nombreux étaient ceux qui considéraient déjà la CSCE comme un échec.

Cependant, nous devons reconnaître que la Conférence de Belgrade aura permis -- bien plus que les longues négociations d'Helsinki et de Genève -- d'établir fermement qu'il est à la fois nécessaire et approprié que les États participants à la CSCE jugent de la mesure dans laquelle les

autres parties respectent le principe des droits de la personne et des libertés fondamentales. Le Canada et d'autres pays occidentaux sont fermement résolus à consolider cet acquis à la réunion de Madrid.

Un autre aspect important du processus d'examen découle du libellé de l'une des dispositions de l'Acte final visant les droits de la personne. En effet, les États participants -- et je cite -- "confirment le droit de l'individu de connaître ses droits et devoirs dans ce domaine (des droits de la personne) et d'agir en conséquence." Cette disposition ne laisse aucun doute sur le fait que le principe des droits de la personne a été inclus dans l'Acte final non seulement pour promouvoir les bonnes relations entre les États, mais aussi pour influencer sur la vie quotidienne des simples particuliers et pour améliorer leur sort.

Cette disposition apporte une justification - si tant est que celle-ci soit nécessaire - aux activités des groupes qui se sont constitués en Union Soviétique et en Europe de l'Est pour surveiller la mise en oeuvre par leurs gouvernements des dispositions de l'Acte final. Elle officialise leur droit de suivre et de commenter les progrès réalisés quant aux engagements pris dans le cadre de la CSCE, notamment en ce qui concerne la réunion des familles, les visites sur la base des liens de famille, la facilitation des mariages entre ressortissants de pays différents et la réduction des barrières imposées aux déplacements et à la libre circulation de l'information et des idées. Ces groupes ont maintenant compétence pour protester contre la violation des droits de la personne dans leur pays.

Le Canada et les autres pays occidentaux sont profondément inquiets de constater que ces groupes de surveillance -- dont celui de l'Ukraine -- sont l'objet de persécution et que tant de leurs membres sont emprisonnés ou exilés pour s'être livrés à des activités parfaitement légitimes aux termes de l'Acte final. Je puis vous assurer ce soir que le Canada tiendra fortement compte de ces violations dans son approche de la Conférence de Madrid. Nous insisterons sur l'obligation de respecter les engagements solennels pris aux termes de l'Acte final, particulièrement en ce qui concerne le principe des droits de la personne et des libertés fondamentales.

Nous visons principalement à amener l'Union soviétique et les pays d'Europe de l'Est à adopter des pratiques plus conformes à leurs engagements dans le domaine des droits de la personne. Cependant, nous nous efforcerons d'atteindre cet objectif sans susciter le genre d'antagonisme public qui risquerait, en fait, de compromettre ou d'aggraver le sort de ceux que nous tentons d'aider.

Étant donné la tension qui règne actuellement au niveau des relations internationales, nous abordons la réunion de Madrid sans illusions sur l'étendue des progrès que nous pouvons espérer réaliser. De concert avec nos alliés, nous adopterons une approche équilibrée. Nous chercherons à promouvoir la sécurité militaire et la coopération économique et nous tenterons de faire avancer la question des droits de la personne et de la libre circulation des personnes, des informations et des idées. Enfin, nous insisterons sur un examen approfondi du comportement des États

participants au regard des engagements assumés à Helsinki. Nous espérons ainsi donner une vigueur nouvelle au processus de la CSCE.

Mais nous sommes aussi conscients de ce que l'évolution de la réunion de Madrid pourrait nous forcer à porter certains jugements sévères et réalistes sur l'utilité de nos travaux. Cependant, j'espère sincèrement que nous serons en mesure de faire progresser le processus unique de la CSCE et que nous saurons répondre aux préoccupations si justement exprimées par les Canadiens d'origine ukrainienne et autres.

Avant de conclure, M. le Président, je voudrais dire un mot des autres mesures prises par le gouvernement en ce qui concerne ces questions qui revêtent une telle importance pour vous.

Le gouvernement du Canada s'intéresse depuis longtemps à la défense des droits de la personne. C'est une cause que nous avons tenté de faire avancer au sein des diverses instances internationales où nous estimons pouvoir exercer une influence utile, notamment les Nations Unies et les différents organes. Ainsi, en février dernier, nous avons saisi la Commission des droits de l'homme des Nations Unies d'une résolution proposant la mise en oeuvre, au sein du système des Nations Unies, de nouvelles approches et de nouveaux mécanismes propres à améliorer l'exercice effectif des droits de la personne et des libertés fondamentales. Essentiellement, cette résolution -- qui a été adoptée par consensus -- réaffirme les dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme, exhorte les gouvernements à encourager et appuyer les individus et les organes de la société qui oeuvrent en faveur du respect

affectif des droits de la personne, et signalent que le fait d'imposer des contraintes illicites ou de persécuter quiconque exerce ces droits et ces libertés fondamentales est en désaccord avec les obligations assumées par les États aux termes d'un certain nombre d'instruments des Nations Unies.

Plus récemment, au cours de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de la réunion des familles avec M. Gromyko. Je lui ai indiqué que nombre de citoyens du Canada qui sont originaires d'Union soviétique espèrent être réunis à des membres de leur famille encore en URSS. M. Gromyko m'a répondu que ce n'était pas la première fois que cette question était soulevée et m'a informé qu'à l'avenir tous les cas seront examinés en regard des lois soviétiques et que tous ceux qui ne présentent aucun obstacle du point de vue de la législation soviétique seront réglés. Le temps seul dira dans quelle mesure cet engagement sera honoré, mais notre gouvernement entend saisir toutes les occasions qui se présenteront pour soulever cette question auprès du gouvernement soviétique.

M. le Président, je tiens à vous assurer à nouveau de l'intérêt capital que nous portons à la résolution des problèmes qui affectent les Ukrainiens-Canadiens -- parfois de façon très personnelle. Les mémoires que vous nous soumettez nous apportent des idées intelligentes et sensibles pouvant nous guider dans l'élaboration de nos politiques. J'espère pour vous -- et pour tous les amis de la liberté -- que nous pourrons poursuivre et enrichir cette association.